

## 5. Quelle méthodologie pour l'équipe syndicale ?



La méthodologie en matière de prévention contre les risques liés aux ondes électromagnétiques répond à la méthodologie générale de prévention :

### **1. Réduction du risque :**

- en supprimant les sources d'émissions de champs et d'ondes électromagnétiques chaque fois que c'est possible : préférer par exemple une connexion filaire au Wifi
- ou en adoptant l'utilisation d'appareils de puissance moindre

### **2. Mesures de protection collective :**

- en balisant les zones à risques et en limitant l'accès à proximité de la source d'émission : par exemple autour des transformateurs électriques ou des fours à induction,
- en éloignant les postes de travail des sources d'émission
- en établissant un blindage autour de la source d'émission

**3. Mesures de protection individuelle** : fourniture de vêtements adaptés : par exemple pour les travailleurs sur les antennes relais

*[Bientôt sur le site](#) : l'interview de Bertrand Vandescuren, Conseiller en prévention niv,1 Responsable unité sécurité du CESI*